

PRESTindex

le temps
de la performance



Adequity

FCP à formule, non garanti en capital
Agréé par l'AMF le 6 janvier 2006
Éligible à l'assurance vie et au PEA

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Corporate & Investment Banking

Principe de PRESTindex

L'objectif de **PRESTindex** est d'offrir

- une valeur de remboursement qui suit **une formule simple & transparente**
- à une date de **maturité anticipée possible dès l'année 3**
- en fonction de l'évolution de **3 indices de référence des marchés actions** européen, nord-américain et japonais.

Les 3 indices de référence

- Le **DJ Euro Stoxx 50** est l'indice de référence des marchés actions de la **zone Euro**. Il rassemble les 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro.
- Le **S&P 500** est l'indice des marchés actions des **États-Unis**. 500 valeurs ont été sélectionnées de sorte que la distribution par secteur de l'indice reflète la distribution par secteur de l'ensemble des valeurs cotées à New York.
- Le **Nikkei 225** est l'indice de référence des marchés actions du **Japon**. Il regroupe 225 actions sélectionnées en fonction de leur liquidité et de leur capitalisation boursière.

¹ La formule est d'une durée maximum de 6 ans. A l'échéance de la formule, le FCP sera transformé en un fonds monétaire euro. S'ils le souhaitent, les porteurs auront donc la possibilité de placer leurs avoirs à un taux proche du marché monétaire, diminué des frais de gestion. Cette transformation sera soumise à l'agrément de l'AMF.

² Hors frais et/ou fiscalité applicables au cadre d'investissement

Le Mécanisme PREST

Chaque année à partir de l'année 3, on calcule la performance depuis l'origine des 3 indices de référence.

Dès que l'indice le moins performant depuis l'origine a une performance supérieure ou égale à un seuil annuel, le **Mécanisme PREST** est activé :

- l'investissement se termine¹ et
- l'investisseur réalise une plus-value en capital.

Sinon, la durée d'investissement est prolongée d'une année supplémentaire, et ce jusqu'à l'année 6.

En revanche, si à l'issue de l'année 6, la maturité anticipée ne s'est pas déclenchée, l'investisseur subira une perte égale à la performance de l'indice ayant enregistré la plus forte baisse depuis l'origine.

Année	Condition d'activation du Mécanisme Prest	Valeur de remboursement ²
	Année après année le seuil d'activation de la maturité anticipée diminue de 10 %	La perspective de gain augmente de 7 % chaque année
3	Performance depuis l'origine des 3 indices d'au moins	0 % → 121 %
4		- 10 % → 128 %
5		- 20 % → 135 %
6		- 30 % → 142 %



■ Quand souscrire ?

Après le 3 avril 2006, les souscriptions restent possibles à tout moment ; les conditions diffèrent cependant car le fonds évolue en fonction des marchés financiers. Chaque part du fonds peut alors être souscrite à la Valeur Liquidative (VL) du moment, supérieure ou inférieure à la Valeur Liquidative de Référence (VLR). Il est à noter que pour bénéficier pleinement des garanties et performances offertes par PRESTIndex, les souscriptions doivent être reçues avant le 3 avril 2006.

■ Est-il possible de sortir du FCP en cours de vie ?

Le FCP PRESTIndex est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative du 26 mars 2012 ou celle des "dates de maturité anticipée". Une sortie du FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors des dates prévues.

■ Comment se valorisera le FCP en cours de vie ?

D'ici à l'échéance, la valeur liquidative du fonds évoluera en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement en fonction du cours des 3 indices, de la volatilité et des taux d'intérêt.

Période de lancement
Jusqu'au 3 avril 2006

Date d'échéance du FCP
16 janvier 2014

Dates d'échéances de la formule
31 mars 2009, 31 mars 2010,
31 mars 2011 ou le 26 mars 2012

Valeur Liquidative d'origine
99,52 %

Valeur Liquidative de Référence
100 EUR au 3 avril 2006

Périodicité de la Valeur Liquidative
Quotidienne

Commissions de souscription
4,5 % maximum

Commission de rachat
Néant

Frais de gestion
1,2 % TTC maximum de l'actif net

Éligibilité à l'assurance vie
Oui

Éligibilité au PEA
Oui

Société de gestion
Lyxor International Asset Management

Dépositaire
Société Générale

Code ISIN
FR0010269977

Caractéristiques complètes
dans le prospectus simplifié ci-joint,
visé par l'AMF

INCONVÉNIENTS

- La garantie de l'objectif de gestion ne bénéficie qu'aux porteurs ayant souscrit leurs parts avant le 3 avril 2006 et les ayant conservées au moins jusqu'à la date de maturité effective du FCP.
- Le capital du FCP n'est pas garanti : à l'échéance de la formule, soit le 26 mars 2012, si l'indice du panier le moins performant depuis l'origine connaît une baisse de plus 30 %, le porteur subira alors l'intégralité de cette baisse.
- En cas de hausse des indices, le rendement offert par le FCP est prédéterminé et peut être inférieur à celui des indices. Le taux de rendement annuel maximum est de 6,56 %.
- L'indice le moins performant du panier réalise une performance au moins égale à 0 % à l'issue de la 3^e année, -10 % à l'issue de la 4^e année, -20 % à l'issue de la 5^e année et -30 % à l'issue de la 6^e pour que les porteurs bénéficient d'une possibilité de maturité anticipée.
- Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Eurostoxx 50, S&P 500 et Nikkei 225.

AVANTAGES

- À l'échéance de la formule, soit le 26 mars 2012, si la baisse de l'indice le moins performant n'excède pas 30 %, le porteur est assuré de recevoir un remboursement de 142 % du capital initialement investi.
- Le porteur bénéficie d'un niveau de performance élevé : 121 %, 128 %, 135 % ou 142 % (soit respectivement 6,56 %, 6,36 %, 6,18 % et 6,01 %) si l'indice le moins performant du panier composé du DJ EuroStoxx 50, du S&P500 et du Nikkei 225 a une performance à l'issue respectivement de la 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e année au moins égale à 0 %, -10 %, -20 % ou -30 %.
- Le seuil d'activation de la condition diminue de 10 % d'année en année : la performance depuis l'origine doit au moins être de 0 % en année 3, de -10 % en année 4, de -20 % en année 5 et de -30 % en année 6 pour que le porteur obtienne une plus-value en capital.

Société Générale n'agit pas en tant que conseiller et ne peut être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit, résultant de la souscription ou de l'acquisition de ce produit. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Lors de la souscription, de l'achat ou de la détention de PRESTindex, les investisseurs doivent être conscients d'encourir en certaines circonstances le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de son montant nominal.

Société Générale Corporate & Investment Banking

Adequity
DEAI/COM
Tour SG, 17 cours Valmy
92987 Paris-La Défense Cedex

01 42 13 54 31
www.adequity.fr

 Adequity

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Corporate & Investment Banking